

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Architecture d'intérieur
<b>Titre du module</b>	<b>Perspectives professionnelles</b>
<b>Type de module</b>	Module d'orientation – Module obligatoire *
<b>Code</b>	15PP
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 5
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Sans prérequis
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>Perspectives professionnelles</b> : développer des compétences permettant l'analyse d'un contexte professionnel et pouvoir définir son positionnement par rapport à celui-ci. Les compétences visées sont l'analyse de ses objectifs professionnels, le positionnement sur le marché du travail et les connaissances en communication.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>Perspectives professionnelles</b> : le cours s'appuie sur des connaissances théoriques permettant d'établir un bilan de compétence personnel, de définir des objectifs et des stratégies de communication pour le marché du travail. Les connaissances de l'étudiant-x-e sont développées et consolidées par l'élaboration d'outils nécessaires à l'accès à un emploi, à une formation master, au statut d'indépendant ou à la participation à des prix / concours.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le, la ou les professeur-e-x responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : <b>Perspectives professionnelles</b> : évaluation des acquis sur l'ensemble du semestre sous forme de présentation orale. La présence aux cours théoriques est obligatoire pour la validation. L'étudiant-e-x est évalué-x-e également sur son niveau de participation au cours et sur son implication dans les exercices. Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalité de remédiation et de répétition</b>	Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé par le calendrier académique. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
<b>Enseignant-e-s</b>	Yves Corminboeuf
<b>Responsable-s du module</b>	Javier Fernandez Contreras
<b>Descriptif validé le</b>	30.06.2023
<b>Par</b>	Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.